

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 17 avril 2020

Par Visioconférence - 14h05	
Présents	<p>Mmes Olivia CHARTON, Brigitte DHARRÉVILLE, Christiane DUTEURTRE, Marie-Laure GARBELLINI, Delphine GUERELLE MM Thierry KLIPFEL, Jean-Marie NOËL, Roland BOHN, Claude BOMPARD, Thierry CARMAUX, Didier EVRARD, Adrien GASSER, Michel LEQUEUX, Pierre MANGIN, Edouard MIKOLAJCZYK, Claude ROUSSEAU</p> <p>Mmes Gabrielle FARA <i>Christine BELLEVILLE, Delphine BRETON, Sandrine KIPPER (C67)</i> MM Marcel TEDESCO <i>Claude BOURZEIX, Patrick CLÉMENT, Jean-Louis DUGRAVOT, Daniel HARAULT, Gérard JAWORSKY, Régis SAGUET, Jean-Louis WILMANN, Jérémie CARRÈRE (LGE)</i></p>
Excusée	Mme Martine GÉRARD
Absents	Mme Rachel OTT M Sylvain BROSSE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	

APPROUVE



Le compte rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2020 à la Maison du Handball à Créteil.



La proposition de tenir l'assemblée générale de la ligue fin juin sous format électronique avec une durée de vote d'environ 5 jours.



Le projet de changement statutaire qui sera soumis aux votes lors de l'assemblée générale :

- La création de 2 commissions supplémentaires, une commission *Informatique* et une commission des *Récompenses* ;
- Une représentation au Conseil d'Administration et au Bureau Directeur des comités par l'élection de 3 représentants de comités, en respectant la parité ;
- La possibilité aux Présidents de comité d'être élus sur une liste, dans un maximum de deux par liste ;
- La possibilité aux salariés des comités et des clubs d'être membres du Conseil d'Administration de la ligue.

Les annulations des regroupements de détection afin de sélectionner les futurs pensionnaires des pôles et de faire des choix basés sur les inter comités.

DECIDE



De valider l'ensemble des travaux de la commission d'*Organisation des Compétitions*, les accessions en championnat de France et les accessions et relégations dans les différentes poules régionales.



De laisser la COC définir l'attribution des niveaux de jeu des équipes seniors des clubs d'Amnéville et de Rombas suite à leur décision de ne pas renouveler la convention qui les liait.

L'étude de l'activité de la convention et du nombre de licenciés des deux clubs durant la saison est notifiée au représentant de la COC.



D'annuler les tournois de qualifications pour les championnats de France jeunes et de sélectionner les 2 équipes masculines et les 2 féminines selon un cahier des charges. Les 6 premières équipes qualifiées en championnat de France moins de 18 ans masculins et les 11 équipes qualifiées en championnat de France moins de 17 ans le sont selon le respect du règlement en vigueur et sous réserve de l'acceptation de la place par ces équipes ainsi que de l'acceptation des conventions nouvellement créées (il n'existe pas de renouvellement de convention en championnat de France jeunes). En cas de carence parmi ces équipes, le remplaçant sera choisi parmi les postulants sur dossier.

Le Conseil d'Administration félicite l'ensemble de la commission pour ces travaux.



D'interroger la fédération concernant le vœux n°5, vœu permettant à la FFHB de procéder à des prélèvements automatiques sur toutes les structures afin de savoir si cela concerne également le prélèvement des parts fédérales des licences.

Si cela n'était pas le cas, de répondre défavorablement à ce vœu.



De mettre en œuvre la saison prochaine l'expérimentation des licences *multi clubs* si l'Assemblée Générale 2020 l'adopte.



De valider l'harmonisation de la part ligue des licences dans tous le Grand Est. La part ligue des licences compétitives sera de 20 € pour les plus de 16 ans, 18 € pour les 12-16 ans et 12 € pour les moins de 12 ans. Afin de rétablir un équilibre, une compensation financière prise sur les fonds de la ligue et basée sur les écarts moyens du gain sur le coût des licences et le nombre de licences prises, sera reversée aux clubs qui y seront éligibles. Cette harmonisation sera présentée lors des réunions avec les clubs et soumis aux votes de l'Assemblée Générale 2020.



De poursuivre l'appel d'offres auprès de Hummel et Puma après une 1^{ère} sélection parmi les 7 réponses reçues.



De promouvoir la *Carte Passerelle* mise en œuvre par le CNOSF à compter de septembre 2020 auprès des structures du Grand Est.



D'organiser des réunions de secteurs par visioconférence dès la semaine 18 et durant le mois de mai 2020.



D'acter la tenue de l'assemblée générale électorale de la ligue en octobre sous une forme dépendant de la situation sanitaire et éventuellement des moyens électroniques possibles.

PREND CONNAISSANCE



De la situation médicale et des impacts sur le handball, sur la performance, le suivi médical, l'arbitrage ainsi que sur la reprise.

Le docteur fait part d'une plateforme d'échanges entre entraîneurs (voir Jérémie CARRÈRE) qui peut être utile aux techniciens pour la reprise des activités.



De la campagne fédérale ANS 2020 :

- Une enveloppe régionale composée de 283 878 € dont au minimum 50% doivent aller aux clubs et de 15 594 € à mettre intégralement au crédit des clubs ;
- Un plan sportif fédéral dont les axes sont similaires à ceux de la saison dernière ;
- De 3 actions maximum par club et de 5 pour la ligue et les comités ;
- De la date limite de dépôt au 15 mai 2020 sur le « compte Asso » du club ;
- En gestion intégrale par la ligue avec l'accès au logiciel Osiris ;
- Du peu de retour à ce jour des comptes rendus de la part des clubs (date au 1^{er} mai 2020 en ligue).



De la campagne emploi/apprentissage ANS 2020 :

- Environ 68-70 emplois en CDI possibles (plus de 140 créés en 2019) ;
- Une aide maximale de 24 000 € sur 2 ans pour un CDI ;
- Des possibilités d'aides pour l'apprentissage, selon l'âge de l'apprenti et l'année d'apprentissage ;
- Les critères des postes sont définis par la FFHB, mais la gestion du dossier est assurée par les Directions départementales pour les clubs ainsi que pour les comités et les décisions d'attribution restent de la compétence d'une commission à laquelle la ligue ne participe pas ;
- Une date limite de dépôt au 1^{er} septembre 2020 pour les emplois et 15 septembre 2020 pour l'apprentissage.



De la *Carte Passerelle*, carte mise en place par le CNOSEF et permettant aux jeunes licenciés scolaires d'aller dans les clubs de leur choix pour découvrir gratuitement les sports de ses choix durant 3 séances ; l'assurance est prise en charge par le CNOSEF. La commission *Services aux clubs* fera la promotion de ce dispositif et fera le lien avec les instances sportives scolaires.



Du document préparatoire à l'assemblée générale fédérale, et des vœux présentés.

Il est constaté l'absence du document financier comportant les tarifs.

Le vœu n°5, instituant un prélèvement automatique des structures par la FFHB interpelle afin de savoir si cela concerne également la part « licence » de la fédération.



Du projet de changement statutaire de la ligue :

- Création de 2 commissions, *Informatique* et *Récompenses*, suppression du poste de Vice-Président représentant les comités, ce qui porte le nombre de membres élus sur une liste à 21 ;
- Election au Conseil d'Administration et au Bureau Directeur de 3 représentants de comités (1 par ancien bassin) par l'Assemblée Générale afin d'améliorer la représentativité des comités au sein de la ligue ; les représentants sont élus à partir d'un binôme féminin-masculin présenté par comité ;
- Possibilité de cumuler le poste de Président de comité et Président de commission de la ligue ou un poste au Bureau Directeur (hormis les postes de Président et Vice-président) dans la limite de 2 ;
- Possibilité aux salariés des comités et des clubs d'être élus en ligue, mais toujours en excluant les salariés de la ligue quel que soit le contrat qui les lie à la ligue.

Une nouvelle écriture des Statuts et de Règlement Intérieur de la ligue sera proposée à la fédération avant d'être présentée aux votes lors de l'assemblée générale.



Du projet de licence *Multi-clubs* :

- Projet permettant à un jeune de 11 à 17 ans de jouer à son meilleur niveau de jeu (à l'exception du niveau national) sans avoir à quitter son club d'origine ;
- Les 2 équipes doivent avoir des niveaux de jeu différents et se situer dans un bassin géographique permettant ce dispositif ;
- Une licence unique prise dans le club d'origine ;
- Permet de jouer 2 rencontres par week-end mais avec une seule rencontre par journée ;
- Aucun dérogation d'âge possible dans les 2 clubs, seules les 3 années d'âge prévues dans les règlements définissent les catégories auxquelles les jeunes peuvent participer ;
- Accord obligatoire des parents, des 2 clubs et décision finale prise par une « commission » comprenant l'ETR et un représentant du comité (ou des comités si les clubs sont dans 2 comités d'appartenance).



Du point sur le finances dans l'attente de la prochaine commission des *Finances*.

Le bilan dégage un excédent conséquent dû à la rencontre France-Portugal à Strasbourg, à l'augmentation du nombre de licenciés et surtout à la reprise des placements de la ligue Champagne-Ardenne et de la ligue de Lorraine.

Le budget prévisionnel devrait se situer autour de 3,2 millions d'euros.

Du projet d'harmonisation du coût des licences.

Initialement prévue à l'horizon de la saison 2024-2025, Jean-Marie NOËL propose, compte tenu des finances saines de la ligue, d'accélérer le processus et présente plusieurs simulations, sur la base du nombre de licenciés actuel.

Les 3 schémas proposés nécessitent de trouver un équilibre entre les augmentations pour certains et les diminutions pour d'autres ainsi que sur un déficit de recettes statutaires pour la ligue (près de 40 000 €) et un apport de fonds (environ 150 000 €) afin de mettre en place un dispositif compensatoire pour les clubs qui présentent un écart vis-à-vis du gain moyen par licence.

Le coût des licences qui est retenu par le Conseil d'Administration est inférieur au coût initialement adopté pour une harmonisation en 2024 ; 20 € pour les plus de 16 ans, 18 € pour les 12-16 ans et 12 € pour les moins de 12 ans au lieu de, respectivement, 23, 20 et 15 €.

De l'activité des commissions :

<p><i>Commission d'Organisation des Compétitions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclare que les classements sont établis selon les critères du « ratio », ainsi que la fédération les a définis ; • Les clubs de Soultz Bollwiller, Illkirch Graffenstaden et d'Amnéville ou Rombas accèdent en N3M ; • Les clubs d'Hoenheim, de Dambach la Ville et de Deux Vallées Koenigsmacker accèdent en N2F ; • Les accessions et les relégations des différents niveaux de jeu régionaux sont déterminées selon les classements et les divers règlements mais sont aussi sujets aux éventuels repêchages dans le championnat de France ; • Fait part des futurs championnats de France jeunes, en féminine 11 équipes déjà qualifiées et 2 à désigner, en masculin 6 équipes déjà qualifiées et 2 également à désigner. Les courriers concernant les modalités de choix ont été transmis aux clubs ; • Indique qu'un projet de N3FT à 12 équipes est en cours d'étude au niveau de la COC ; • Informe des difficultés actuelles pour l'établissement des péréquations en particulier au niveau national. • Termine en indiquant qu'il y a des incertitudes quant au début des compétitions et que plusieurs scénarios seront étudiés.
<p><i>ET R et formations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les pôles, les responsables gardent le contact avec les pensionnaires, assurent à distance le maintien de la condition physique des pensionnaires et gèrent le suivi administratif, intégration (sur dossier), maintien en pôle ainsi que les renvois ; • Pour l'ITFE, les formations se font à distance ;
<p><i>Commission de Discipline</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au 7 mars 2020, 148 dossiers sont à dénombrer (167 au 2 juin 2019) ; • Sur ces 148 cas, 94 concernent des fautes envers JA et JAJ tandis que 12 mettent en cause le public et 28 des officiels ; • Parmi les joueurs, 60% des cas concernent des seniors, 26% des moins de 18 ans et 12% des moins de 15 ans ;

<p><i>Commission Territoriale d'Arbitrage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les formations se font actuellement toutes à distance, celles des JA T1 sont terminées, celles des T2 et T3 sont en cours et Yann Carmaux fait des formations pour les JAJ, formations qui sont ouvertes à tous les arbitres ; • Des réunions régulières se font, pour faire des études vidéo, entre les animateurs Ecole d'arbitrage ainsi que d'autres pour parfaire la connaissance des règlements, réunions ouvertes à tous les licenciés ; • Les réunions de « rentrée », prévues en juin pour faire des tests physiques et de connaissances sont annulées dans l'attente de nouvelles possibilités d'organisation ; • Est en réunion régulièrement avec la fédération ; • Sera en charge de désigner des JA pour certaines rencontres de N3M et N2F en raison de déficit d'arbitres au niveau national ; il est souhaité que cela ne se fasse pas au détriment des championnats régionaux ; • Demande à ce que l'organisation de rencontres le dimanche soit encouragée ; • S'inquiète de la qualité des Ecoles d'arbitrage, réfléchit à la mise en place de <i>Labels Ecole d'Arbitrage</i> au niveau de la ligue.
<p><i>Commission des Services aux Clubs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garde le contact avec les clubs ; • Fait part de l'annulation des animations et du tournoi de <i>Handensemble</i> prévu à Troyes ; • A mis en attente, pour un report éventuel les opérations envisagées durant cette fin de saison ainsi que les appels à projet fédéraux ; • Se prépare pour être prêt si besoin durant la période estivale, pour animer comme pour aider les clubs et/ou les comités à proposer des animations ; • A reçu 122 « Fiches actions » de la part de 58 clubs pour cette saison ; • Signale que 24 jeunes sont accueillis en Service civique dans 16 clubs ; • Annonce que 181 clubs ont été labellisés « Ecole de hand » (18 « Or », 71 « Argent », 48 « Bronze » et 26 « Simple ») ; • Durant la période de confinement met en place un accompagnement des clubs qui le souhaitent, dans l'établissement des demandes de subvention, la gestion des emplois ainsi que pour garder le lien avec les licenciés • Reconduit le dispositif des « Fiches actions » pour la saison 2020-2021 et mettra en œuvre le projet d'aide et d'accompagnement à la structuration des clubs ; • Présente un budget de près de 80 000 € pour la saison 2020-2021.
<p><i>Commission des Statuts et de la Règlementation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rappelle que la CMCD pour la saison 2019-2020 a été annulée en raison de l'arrêt de la saison sportive ; • Signale qu'à l'arrêt de la saison, plus de la moitié des clubs ne satisfaisaient pas aux exigences de la CMCD ; • En l'absence de propositions de modifications, le dispositif est automatiquement reconduit la saison suivante ; • Fait part du maintien des calendriers concernant les dépôts des convention, du début de la saison suivante et des périodes de mutation ; les directives de la fédération pourront éventuellement remettre en cause le calendrier en fonction de la situation sanitaire et des autorisations de reprise des activités.

<i>Commission Médicale</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclare qu'il est tout à fait disponible pour partager et échanger avec les entraîneurs et les arbitres sur la vigilance à apporter quant à la reprise des activités et sur les nécessités de la mise en condition physique ; • Peut intervenir lors des formations sur les sujets concernant le domaine de la santé et notre activité ; • Est prêt à communiquer avec les parents (et les entraîneurs) sur le fait que pour les jeunes la compétition n'est pas la priorité mais que le développement physique et moteur est essentiel.
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



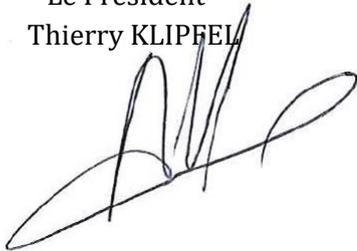
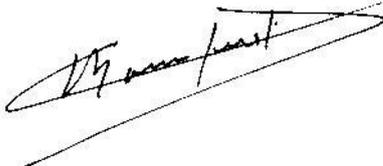
Du point sur les salariés, de l'imposition de mise en congé durant 5 jours conformément à la loi, de la notification du non report des congés non pris au 31 mai 2020, sauf raison médicale, et des études des dispositions du régime de chômage partiel.



De la probable mise en œuvre par la FFHB du dispositif, initié par le Ministère des Sports, de contrôle de l'honorabilité des bénévoles, dispositif chargé, à l'instar de la « Carte professionnelle », de contrôler et de filtrer les bénévoles afin de lutter contre les déviances de toutes formes, et les bizutages.



Du point sur la réception des demandes de récompenses, et de l'absence de retour de la part des commissions et de la majorité des comités.

19h10	
<p>Le Président Thierry KLIPFEL</p> 	<p>Le Secrétaire général Claude BOMPARD</p> 

Copie à : - Membres du CA
- CTS, salariés, site internet
- Comités départementaux, clubs
- FFHB